



**CENTRE DE LA FORMATION ET DU
DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES**

**ECOLE DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES
HÔPITAL DE LA SALPÊTRIÈRE**

UE 7 : Le Mémoire Professionnel

Semestre 3-4

PROMOTION 2012-2014

SOMMAIRE

I. Cahier des charges	1
1. Finalités et objectifs.....	1
2. Validation du sujet.....	2
3. Evaluation du mémoire.....	3
II. Cadre juridique	4
III. Orientations juridiques.....	4
1. Rôle des différents acteurs.....	5
2. L'étudiant.....	5
3. Les formateurs	6
4. Le tuteur ou directeur de mémoire	6
IV. Modalités d'évaluation.....	6
V. Calendrier du mémoire professionnel	7
VI. Guide méthodologique : Les étapes du travail écrit	8
1. La question de départ.....	12
2. L'exploration.....	13
3. Problématique	17
4. La question définitive ou hypothèse de recherche	18
5. Le cadre de référence	20
6. Le champ de l'enquête	21
6.1 Le choix de la population.....	21
6.2 Le choix de l'outil d'enquête	21
6.3 Les outils de l'enquête.....	23
6.3.1 L'entretien semi-directif.....	25
6.3.2 L'observation.....	28
6.3.3 Le questionnaire	33

6.4 L'éthique.....	37
7. La présentation des résultats	37
8. Analyse et interprétation des résultats	38
8.1 L'analyse des résultats.....	38
8.2 L'interprétation	40
9. La conclusion.....	41
10. Le résumé ou abstract	41
VII. Structure du document écrit et modalités de présentation	42
1. Modalités de présentation	42
2. La première page ou page de couverture	43
3. Les pages liminaires.....	43
2.1. La deuxième page.....	43
2.2. La troisième page.....	44
2.3. La quatrième page	44
4. Les pages suivantes.....	44
5. La bibliographie.....	44
6. Les annexes.....	45
VIII. Modalités d'impression et de mise en page	46
1. Mise en page.....	46
2. La pagination.....	46
3. Les citations et les références.....	44
4. Les tableaux et les graphiques.....	47
5. Modalité de rédaction de la bibliographie	47
6. La fin du document.....	49
GLOSSAIRE.....	50

BIBLIOGRAPHIE.....	63
ANNEXE I.....	69
ANNEXE II.....	71
ANNEXE III.....	73
ANNEXE IV	76
ANNEXE V	78
ANNEXE VI	78

Compétences visées

Compétence 7

Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 7 :

« Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie »

UE 1.4 Santé publique : économie de la santé et épidémiologie

UE 5.1. Statistiques

UE 5.2 Méthodologie de recherche. Les essais cliniques

UE 5.3. Analyse commentée d'articles scientifiques

UE 5.4 Langue vivante

UE 5.5 Informatique

UE 7. Mémoire professionnel

I. CAHIER DES CHARGES : MEMOIRE PROFESSIONNEL. ECOLES DES INFIRMIERS ANESTHESISTES

Mémoire: "dissertation adressée à une société savante ou pour l'obtention d'un examen"¹. Il a pour but de contribuer à la connaissance, en lien avec un domaine théorique ou une profession.

1. FINALITES et OBJECTIFS.

Ce travail doit permettre à l'étudiant de conduire une étude dans le champ des soins en anesthésie-réanimation-urgences à la recherche d'une compréhension approfondie, référencée et méthodologique sur un thème professionnel. Il vise la mobilisation de connaissances méthodologiques et de savoirs professionnels infirmiers anesthésistes "cœur de métier" et nécessite des capacités d'analyse et de synthèse, de créativité, de distanciation, d'auto-évaluation.

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant, de former de futurs professionnels capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer sa pratique afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier anesthésiste dans le système de soins.

Elle représente également une ouverture vers la collaboration pluridisciplinaire, dans le sens où elle peut être force de proposition, dans un contexte d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et accréditation/certification (possible utilisation pour l'écriture et la formalisation de procédures, protocoles ...).

Les intentions pédagogiques concernent à la fois l'étudiant et la profession :

- Collectives (Profession)
 - Engagement dans une réflexion sur le métier d'infirmier anesthésiste
 - Participation à l'enrichissement des sciences infirmières
 - Communication d'un travail aux autres professionnels soignants
- Individuelles (Etudiant)
 - Construction d'une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle

¹ Définition du Robert

- Développement des capacités d'analyse et de synthèse et appropriation d'une démarche autonome de réflexion et d'écriture
- Acquisition des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, les théories de références dans le domaine des soins en anesthésie (concepts, disciplines scientifiques, ...), ...
- Promotion du travail réalisé (communications, publications ...)

Le mémoire professionnel fournit l'occasion de mettre en relation les apports des unités de formation, les débats auxquels ils ont donné lieu, les échanges d'expériences, professionnelles notamment, entre les divers membres du groupe et les lectures personnelles.

L'élaboration du mémoire professionnel vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel
- situer cette question dans son contexte
- conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche
- analyser les informations recueillies
- élaborer des solutions ou des préconisations
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement

Ce travail est une occasion d'investissement personnel. La contribution participe à l'enrichissement de la connaissance dans le champ disciplinaire des soins.

2. VALIDATION DU SUJET

Les thèmes de recherche proposés par les étudiants sont validés par un comité comprenant au minimum le directeur scientifique, le directeur de l'école et responsable pédagogique. Ce comité désigne également le directeur de mémoire. (Fiche projet Annexe II). Les thèmes proposés doivent être en lien avec les différents domaines d'activité de l'infirmier anesthésiste (anesthésie, réanimation, urgences, prise en charge de la douleur) et s'inscrire dans la réalité professionnelle du futur infirmier anesthésiste (technique de soin, organisation, vigilance et gestion des risques...).

3. EVALUATION DU MEMOIRE

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

Elle est réalisée par un jury de trois personnes désignées par la direction de l'école :

- un enseignant de l'école ;
- un expert ;
- le directeur de mémoire.

La soutenance, d'une durée maximum de 45 minutes, comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

II. CADRE JURIDIQUE

En référence au Décret n° 2004 – 802 du 29 Juillet 2004. Partie IV Livre III , Titre 1^{er} du Code de la Santé Publique

Article R.4311-15

« ... selon le secteur d'activité où il exerce, y compris dans le cadre des réseaux de soins, et en fonction des besoins de santé identifiés, l'infirmier propose des actions, les organise ou y participe dans les domaines suivants : recherche dans le domaine des soins infirmiers et participation à des actions de recherche pluridisciplinaire ».

Selon l'arrêté du 23 Juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier anesthésiste :

Titre I –

Missions des écoles d'infirmiers anesthésistes

Article 1^{er}.

« ... promouvoir la recherche et favoriser la documentation en soins infirmiers dans le domaine de l'anesthésie et de la réanimation... »

III. ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Le mémoire professionnel est un travail écrit qui porte sur un thème en lien avec la pratique professionnelle de l'infirmier anesthésiste.

Le Mémoire Professionnel permet à l'étudiant :

- de se questionner
- d'enrichir ses connaissances
- de clarifier les valeurs et les concepts professionnels abordés dans le thème retenu
- d'analyser une réalité de travail
- de formaliser et transmettre les résultats de son travail
- de construire son identité professionnelle

1. Rôle des différents acteurs

L'objectif du mémoire professionnel est de conduire une analyse et de développer une démarche de réflexion sur les pratiques quotidiennes, dans le but d'améliorer la qualité des soins au patient.

L'équipe enseignante et les professionnels de la spécialité, cadres supérieurs et cadres de santé infirmiers anesthésistes accompagnent l'étudiant dans la réalisation de ce travail.

La formation théorique est assurée par les formateurs et les intervenants extérieurs. Elle aborde la méthodologie du travail attendu et un rappel des outils de recueil et d'exploitation des données d'enquête.

Des enseignements dirigés assurés par les formateurs permettent de préciser l'objet du mémoire professionnel, d'affiner la question, de poursuivre la réflexion et de parfaire la construction du travail. Ils permettent un travail de groupe sur un mode participatif.

2. L'étudiant :

- respecte la méthodologie retenue
- respecte le calendrier établi
- inscrit la progression du travail dans le carnet de suivi, qui sera validé par le tuteur
- prend rendez-vous avec le tuteur en dehors des heures de cours ou de stage
- présente un travail écrit préparatoire aux entretiens
- participe aux enseignements dirigés à partir d'un travail préparatoire écrit
- respecte les règles éthiques et déontologiques lors de l'enquête (demande d'autorisation d'enquête, Annexe III)
- respecte les normes de présentation du mémoire

Compte tenu du choix pédagogique d'effectuer le mémoire professionnel à plusieurs étudiants, chacun devra :

- Collaborer avec les autres étudiants
- Veiller à une répartition équitable de la charge de travail
- Négocier les axes des recherches et d'investigation
- Accepter la confrontation et les échanges de points dans le respect de l'autre

3. Les formateurs :

- accompagnent les étapes du projet
- participent au comité de validation des thèmes
- veillent au respect du calendrier (carnet de suivi)
- recensent, informent les tuteurs du mémoire
- organisent la soutenance orale du mémoire

4. Le tuteur ou directeur de mémoire :

- valide la progression du travail dans le carnet de suivi
- veille :
 - au respect de la méthodologie et du calendrier
 - à la cohérence du travail avec le temps imparti
(ex : nombre limité de questionnaires, d'entretiens)
 - à l'existence d'un lien entre le thème choisi et la réalité professionnelle
- participe en tant que membre du jury à la présentation du Mémoire Professionnel
- co-évalue le travail et propose l'appréciation définitive portée au dossier scolaire de l'étudiant.

IV. MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance. Elle est réalisée par un jury de trois personnes, désigné par le directeur de l'école.

Une grille d'évaluation est fournie à titre indicatif en fin de livret – Annexe VI

Composition du jury :

- un enseignant de l'école
- un expert
- le directeur de mémoire

Déroulement de l'épreuve :

Le directeur fixe la date de présentation du mémoire par convocation à l'étudiant. Le jury est convoqué officiellement par le Directeur à la date convenue.

La présentation :

- Les trois membres du jury s'accordent avant la présentation sur l'évaluation définitive du travail écrit.
- La soutenance, d'une durée maximum de 45 minutes comprend un temps de présentation de leur travail par les étudiants, un temps de réponse aux questions et d'échange avec le jury.
- Chaque étudiant devra présenter et argumenter à l'oral une partie spécifique du travail. Le temps de présentation devra être réparti équitablement.

Le jury délibère et rédige l'appréciation définitive en l'absence de l'étudiant.

L'appréciation est communiquée à l'étudiant après avis du Jury semestriel.

Si le travail n'est pas présenté à la date fixée, ou ne répond pas aux modalités retenues, le Directeur, après avis du jury semestriel, statuera sur les modalités de rattrapage compte tenu du rapport élaboré par les membres du jury de mémoire.

V. CALENDRIER DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

Les étapes du mémoire professionnel sont situées dans le temps. Elles correspondent à un calendrier d'activités pédagogiques programmées et de temps personnel guidé. Le respect des étapes et du calendrier est un point fondamental du travail.

Chacun des TD concernant le mémoire ainsi que les rencontres avec les tuteurs soutiennent un travail personnel écrit préalable afin d'optimiser ces points d'étapes.

Le calendrier est situé en **Annexe V**.

VI. GUIDE METHODOLOGIQUE : LES ETAPES DU TRAVAIL ECRIT

Ce guide méthodologique, élaboré par l'équipe de formateurs de l'école des infirmiers anesthésistes, s'appuie sur les différents travaux cités dans la bibliographie. Il a pour but de fournir des pistes d'orientation pour aider l'étudiant à élaborer le Mémoire Professionnel.

Ce livret précise les étapes successives du travail et fait un rappel sur les outils d'enquête. Une bibliographie et un glossaire sont insérés en fin de guide afin de faciliter ou d'orienter votre approche du travail.

Préambule

La recherche consiste en une activité systématique, rigoureuse répondant à des codes et qui produit un ensemble cohérent de connaissances. Ces dernières s'intègrent dans un système de connaissances plus globales. La recherche est, de fait, centrée sur la réalité et n'est jamais une spéculation abstraite : elle utilise un outillage précis et des méthodes.

La pratique de l'infirmier anesthésiste est complexe et s'inscrit dans des champs qui peuvent être différents comme le domaine technique, organisationnel, relationnel, le soin.

S'interroger sur sa pratique permet de faire évoluer et d'améliorer la qualité des soins.

Les critères d'un objet de recherche pertinent

Il s'agit de répondre à des questions :

- Soit nouvelles ou plus anciennes mais sans réponses satisfaisantes
- Soit déjà traitées dans la littérature en confortant le résultat par de nouvelles argumentations
- Soit déjà traitées dans la littérature mais d'y répondre différemment

Le succès de la démarche de recherche repose sur le choix de la thématique à traiter. L'étudiant infirmier anesthésiste pourra d'autant plus investir dans sa recherche s'il y porte un intérêt important.

Le questionnement sur une situation professionnelle permet l'émergence d'un sujet pour le mémoire. Lors du questionnement sur l'objet du travail, l'étudiant doit se poser les questions :

- quelle est l'utilité de la recherche ?
- A qui cette recherche est-elle utile ?
- La recherche est-elle faisable ? dès lors il faut tenir compte des contraintes correspondant à l'objet de recherches : contraintes matérielles, compétences personnelles, temps nécessaire et temps imparti, et cadre éthique.

Ces questions permettent de vérifier si le thème de recherche se situe dans le champ professionnel du futur infirmier anesthésiste. S'inscrivant dans une formation professionnalisante, ce travail doit avoir un intérêt d'ordre professionnel.

Les étapes du travail écrit

A partir d'un questionnement s'appuyant sur une situation professionnelle l'étudiant définit le thème du Mémoire Professionnel.

Ce thème doit être en lien avec les domaines d'activité et de responsabilité de l'infirmier anesthésiste.

Une exploration large du thème (Recension des écrits : c'est-à-dire la recherche bibliographique, les entretiens exploratoires...) permet d'identifier et d'affiner le questionnement.

L'analyse du contexte et des concepts liés au thème va permettre d'enrichir la réflexion et d'élaborer les outils d'enquête. La dimension de l'enquête sera en adéquation avec le temps imparti au travail (nombre limité de questionnaires, d'entretiens ou d'observations).

Les données recueillies seront traitées et analysées. L'interprétation de ces données permettra de dégager des axes de proposition ou d'ouverture.

La méthodologie du mémoire présente différentes étapes schématisées de façon synthétique sur le tableau qui suit (les différentes étapes sont détaillées dans la suite du document).

Les différentes étapes du mémoire professionnel

La question de départ

Formuler la question de départ en veillant à respecter les qualités de :

- clarté
- faisabilité
- pertinence

L'exploration

Les lectures

- Sélectionner les textes
- Lire avec méthode
- Résumer
- Comparer :
 - ♦ les textes entre eux
 - ♦ les textes et les entretiens

Les entretiens exploratoires

- Se préparer à l'entretien
 - Rencontrer les experts
- Adopter une attitude d'écoute et d'ouverture
- Décoder les discours

La problématique

- Sélectionner des lectures et réaliser des entretiens préparatoires
- Construire un cadre théorique
- Expliciter la problématique retenue

La construction

Construire la question définitive :

- les relations entre les concepts
- les éventuelles hypothèses

Compléter le cadre théorique en précisant :

- les concepts
- les dimensions

L'enquête

- Délimiter le champ d'enquête
- Concevoir l'instrument d'enquête
- Tester l'instrument d'enquête
- Procéder à la collecte des informations

L'analyse des informations

- Décrire et préparer les données pour l'analyse
- Mettre en évidence et mesurer les relations entre les éléments en convergence et en divergence
- Comparer les résultats observés et se référer au cadre théorique
- Rechercher la signification des écarts

La conclusion

- Rappeler la démarche
- Présenter les résultats en mettant en évidence :
 - les nouvelles connaissances
 - les conséquences pratiques

1. La question de départ

La recherche est toujours issue de l'existence d'un problème à résoudre, à clarifier, c'est-à-dire d'une nécessité de combler un écart.

La première étape du travail consiste à essayer de traduire un centre d'intérêt, une préoccupation, en un projet de recherche opérationnel. Cette interpellation met en évidence un écart entre la situation professionnelle observée et une situation désirable recherchée.

L'analyse de problème est une technique qui permet la résolution de questions complexes. Cette analyse identifie les causes du problème et son processus se termine par une proposition de solutions. Elle sert à éclaircir la situation en posant une hypothèse qui sera soumise à vérification.

Le problème n'existe que pour un individu ou un groupe d'individu donné. Il naît de différentes situations :

- d'une insatisfaction
- d'un manque
- d'un doute
- d'une difficulté
- d'une fréquence de survenue...

L'analyse peut soulever une série de problèmes. Le chercheur (l'étudiant) doit cerner son sujet, pour traiter le problème qui le préoccupe.

Le projet doit être énoncé sous forme d'une question de départ qui traduit ce que le chercheur (l'étudiant) tente de savoir, d'élucider, de mieux comprendre.

La question de départ présente différents critères :

- clarté : précise, concise, univoque
- faisabilité : réaliste
- pertinence : vraie question, intention de compréhension des phénomènes étudiés.

La question doit être délimitée, cernée, clarifiée, et le problème posé sous ses différents aspects.

La question de départ est travaillée par écrit afin d'obtenir une formulation satisfaisante et correcte puis fait l'objet d'un test pour s'assurer de sa clarté, de sa précision, et de sa compréhension.

2. L'exploration

A partir de la situation identifiée, une étude bibliographique permet d'éclaircir, d'approfondir le sujet. Elle élargit la connaissance sur le thème et permet de connaître ce qui a déjà été étudié sur le sujet.

Cette étape est communément appelée en recherche la recension des écrits.

But de la recension des écrits :

La recension des écrits² est une démarche faisant partie intégrante de l'activité de recherche.

C'est donc une démarche qui consiste à **faire l'inventaire** par **l'examen critique** de l'ensemble du corpus des publications pertinentes au regard d'un problème de recherche.

La recension permet de **préciser le degré d'avancement des travaux** de recherche sur le sujet, d'**identifier** et de **définir les concepts étudiés**, de **comparer et d'évaluer** les **méthodes de recherche** (exploration des devis de recherche utilisés par d'autres chercheurs), de **poser le champs des connaissances** pour en **délimiter le périmètre**.

Cette étape située en amont de la recherche se prolonge parfois tout au long de l'étude dans la recherche qualitative.

La recension présuppose d'avoir formulé une question de recherche afin de permettre d'établir une stratégie dans le repérage des écrits, leur localisation et enfin la lecture qui va permettre le tri et la sélection des écrits retenus

Éléments qualitatifs de la recension des écrits :

La qualité de la recension s'évalue sur deux axes :

² Nota : nous pouvons trouver sur cette même terminologie souvent par extension ou abus de langage des expressions tels que revue de littérature, revue des publications et recherche bibliographique

- Le premier axe considère **la crédibilité et la pertinence/cohérence des écrits retenus**. (Ou encore appelé l'évaluation des sources)

Les critères d'inclusion des écrits sélectionnés prendront en compte la qualité de la revue de publication (son référencement par exemple, le fait qu'elle dispose d'un comité scientifique de relecture des articles) la réputation de l'auteur dans le champ étudié, la date de publication.

La sélection des écrits passe par l'interrogation des banques de données et des moteurs tels que :

Pubmed, Google scholar , Science Direct , Scopus , Cairn, BDSP, CINAHL

La **nature des sources** (**primaires** pour des textes originaux non résumés par d'autres chercheurs, ou **secondaires** pour des interprétations d'ouvrages originaux) doit être prise en compte dans le classement et la hiérarchisation des écrits.

- Le deuxième axe d'évaluation repose sur la rédaction en elle-même de la recension, **la qualité de l'analyse critique, la profondeur de synthèse des informations, la structuration de la recension, sa logique et sa cohérence**.

La recension aboutit à démontrer l'importance des assises théoriques, l'identification des lacunes dans le champ de la recherche envisagée et la situation de la problématique étudiée. Enfin la recension fait état de la contribution de l'étude proposée.

Quels sont les éléments structurants d'une recension des écrits ?

Éléments structurants	Définition	Buts	Étapes
Recension initiale des écrits	Examen global des publications disponibles sur un sujet	Faciliter la décision de conserver ou non le sujet de recherche de départ Préciser la question de recherche Se familiariser avec le processus de recherche documentaire en vue de l'exploration du sujet d'étude	Identifier des sources d'information Se familiariser avec les outils de repérage des sources documentaires Effectuer une recherche documentaire: cerner le sujet de recherche, élaborer un plan de concepts (choix des mots clés ou descripteurs du thésaurus, appliquer les opérateurs logiques), choisir les sources appropriées, utiliser les bases de données appropriées, évaluer la pertinence et la qualité de ses sources
Recension approfondie et critique des écrits	Examen approfondi, systématique et critique de l'ensemble des publications pertinentes existant sur un sujet	Approfondir certains aspects du sujet d'étude Faire le point sur la contribution à l'avancement des connaissances Organiser l'information et la rédiger	Débuter par les publications les plus récentes Isoler les renseignements pertinents et les idées significatives, mettre en rapport les publications, établir l'avancement des connaissances sur le sujet, synthétiser l'ensemble des éléments relevés, procéder à une évaluation critique en privilégiant l'information fondée sur les données probantes et relever l'information factuelle susceptible de mener à des prises de décisions éclairées pour la pratique
Organisation et rédaction de la recension des écrits	Etat des connaissances concernant le sujet d'étude	Intégrer et synthétiser l'information issue des publications se rapportant au sujet d'étude	Etablir un plan (3 sections : introduction fournissant les thèmes à traiter, analyse de l'information, conclusion situant les textes dans la problématique générale), choisir un style En recherche qualitative recension des écrits d'abord préliminaire car processus se poursuivant tout au long de l'étude

Ce travail exploratoire pourra être conforté par des entretiens exploratoires ou des observations.

3. La problématique

Au terme des lectures et des entretiens exploratoires, la problématique est l'approche, ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ. Elle est une manière d'interroger les phénomènes étudiés. Construire la problématique consiste à répondre à la question : comment vais-je aborder ce phénomène ?

Le but est de cerner l'ensemble des aspects de la question pour en comprendre toutes les implications et permettre ainsi de classer les informations selon différents aspects :

- organisationnel
- relationnel
- juridique
- technique
- psychologique
- éthique...

Choisir une approche, c'est adopter un cadre théorique qui convient au problème. La question centrale est alors reformulée.

Cette réflexion est l'occasion de prendre de la distance par rapport à la situation étudiée. Cette partie nécessite un travail d'écriture qui permet de formaliser la pensée.

La présentation écrite de la problématique nécessite une méthodologie précise :

- ⇒ La motivation et l'intérêt pour le sujet doit être énoncé. Pourquoi cette thématique a-t-elle été choisie ?
- ⇒ Le problème doit être identifié et formulé
- ⇒ Le chercheur exprime la pertinence ou encore la portée scientifique en justifiant le choix du sujet, son originalité mais aussi l'angle d'étude choisie.
- ⇒ Se pose la question de la pertinence sociale de la recherche dans le champ de l'anesthésie réanimation. Ce travail doit apporter des réponses concrètes, pragmatiques à des questions collectives (= utilité de la recherche). La spécificité des infirmiers anesthésistes dans la gestion des risques par exemple permet un ancrage social de certaine thématique de recherche en anesthésie car elle impacte sur des changements (procédures, travail d'équipe...)

⇒ A ce stade, les objectifs de la recherche c'est-à-dire ce que le chercheur vise ou cherche à atteindre, doivent être déclarés.

4. La question définitive ou hypothèse de recherche.

La question de recherche est un énoncé interrogatif écrit au présent.

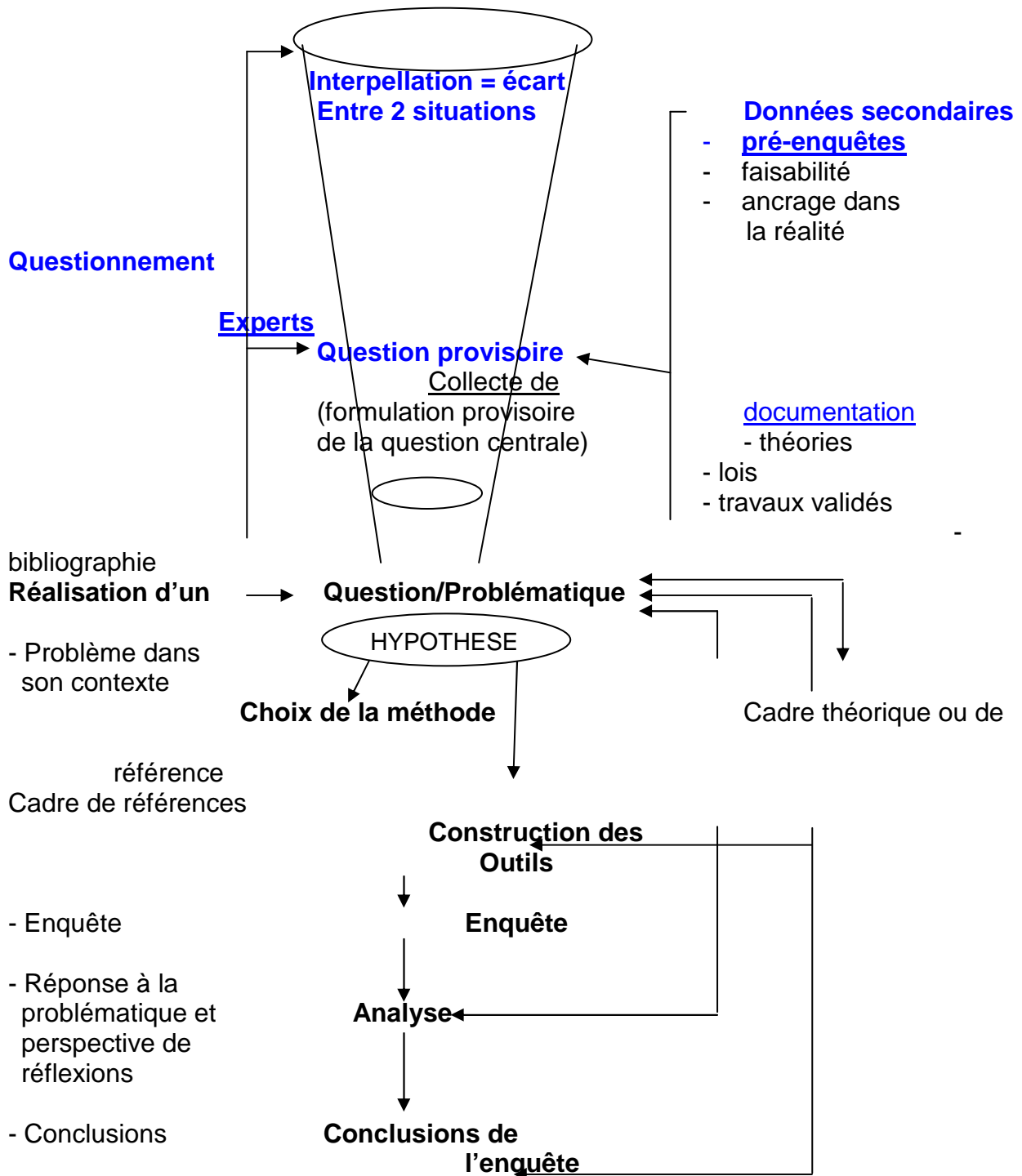
La façon de poser la question est déterminante et doit être formulée de manière positive. En effet, selon la formulation de la question, la recherche abordera des aspects différents, en établissant une ou des hypothèse(s) de recherche. Cela amènera l'étudiant à compléter et/ou préciser le cadre théorique.

L'hypothèse de recherche découle directement de la question de recherche : elle est une réponse anticipée aux questions. C'est une supposition ou prédiction fondée sur la logique de la problématique et des objectifs de recherche définis. C'est en quelque sorte une réponse anticipée à la question de recherche établie. L'hypothèse est un énoncé affirmatif (au présent de l'indicatif).

L'enquête (voir ci-dessous), permettra ensuite de confronter l'hypothèse de départ à la réalité du terrain et d'en tirer les conclusions éventuelles : confirmation de l'hypothèse, modulation ou infirmation de celle-ci.

NB : L'hypothèse est confirmée si et seulement si aucune des données recueillies ne l'invalide. Par ailleurs, la validation d'une hypothèse ne réside pas dans le fait de demander au sujets enquêtés s'ils adhèrent à l'idée émise lors des enquêtes.

Approche méthodologique des différentes étapes



5. Le cadre de référence

Il est constitué du cadre contextuel, du cadre conceptuel et du cadre législatif ³. Il sert à enrichir la réflexion, à guider la collecte des données et à élaborer l'outil d'enquête. Il permet également d'étayer l'exploitation des données en suivant des références lors de l'analyse.

Le cadre conceptuel nécessite la sélection soigneuse des ouvrages qui se réfèrent au thème de l'étude, à la question de recherche ou qui portent sur des problématiques liées à la question de recherche. Dans le domaine de l'anesthésie-réanimation, plus qu'ailleurs, cette recherche doit être la plus actualisée possible compte tenue des évolutions permanentes de ce domaine.

La sélection des ouvrages doit répondre à des principes simples :

1. Toujours partir de la question de recherche
2. S'orienter vers les ouvrages de synthèses récents ou les articles ne comportant que quelques dizaines de pages, pour aller vers des textes plus denses. Les recommandations des sociétés savantes et les conférences de consensus ou d'expert sont par exemple une source bibliographique importante.

S'assurer des sources et de la fiabilité des documents (valeur scientifique)

3. Préférer, au départ des documents qui présentent surtout des analyses et non uniquement des statistiques
4. Diversifier les sources et aborder le problème que l'on veut étudier sous différents aspects
5. Se construire une grille de lecture : La grille de lecture est un outil personnel de synthèse qui dégage les thèmes, les auteurs, les dimensions de la question de recherche

Le cadre conceptuel regroupe et clarifie les différents concepts et les raisons pour lesquelles ils sont retenus.

Il précise :

- les dimensions (différents domaines concernés par la recherche telles que l'organisation, la technique, la relation, l'éducation...).
- les indicateurs (signes ou manifestations de chacune des dimensions).

³ Cf glossaire

6. Le champ de l'enquête

Il précise :

- le choix de la population
- le choix du terrain
- le choix du ou des outils de recherche.

Il se construit tout au long de la recherche, il est rédigé au fur et à mesure de la réflexion.

6.1 Le choix de la population

La population : La population utilisée comme objet d'étude est appelée population cible. Ses caractéristiques correspondent aux critères préalablement définis. La population se définit comme la plus petite unité de base auprès de laquelle l'information est recueillie. L'élément est en général une personne, mais il peut être aussi un groupe, une école, une ville

Une fois la population cible identifiée, le chercheur va examiner la population accessible.

La population accessible : est la proportion de population cible qu'on peut atteindre. Une fois que le chercheur a déterminé sa population accessible, il doit sélectionner un échantillonnage.

L'échantillonnage : l'échantillon est une fraction de la population cible. Toutes les caractéristiques connues de la population doivent être dans tous les éléments de l'échantillon. Il faut que celui-ci représente la population cible. Afin d'être de bonne qualité, il doit être représentatif.

6.2 Le choix de l'outil d'enquête

Le Mémoire Professionnel se réalise grâce à un recueil d'informations qui s'effectue par l'intermédiaire d'instruments de recherche.

3 instruments principaux sont à disposition :

- l'entretien
- l'observation
- le questionnaire.

La construction de l'outil s'effectue à partir du cadre théorique et après l'analyse du contenu de la pré-enquête.

6.3 Les outils de l'enquête

L'un des fondements du Mémoire Professionnel repose sur la collecte d'informations provenant du terrain. Cette collecte se pratique à l'aide d'outils. Ceux-ci ne sont pas spécifiques aux soins infirmiers et sont empruntés, pour certains, aux sciences humaines (entretiens, questionnaires, observations...) et pour d'autres aux sciences médicales (constantes biologiques, physiologiques...).

Quand cela est possible, il est souhaitable d'utiliser des outils ayant fait preuve de leur efficacité et de leur validité sans leur faire subir de transformations. Si l'enquêteur doit les modifier pour les adapter à la réalité, il devra tester à nouveau leur validité.

◆ Le choix de l'outil

Laissés à l'initiative du chercheur (l'étudiant), les critères de sélection se font non pas par rapport au niveau de maîtrise qu'il possède, mais au regard de l'hypothèse de recherche (attention au choix de l'outil qui peut influencer sur la recherche).

Lors du choix et de la construction de l'instrument de collecte d'information (outil), l'enquêteur doit penser et préparer l'outil d'exploitation des données car l'un influence l'autre et réciproquement.

L'outil doit être pertinent par rapport à l'objet de la recherche et facilement utilisable sur le terrain.

◆ La qualité de l'outil

◆ La fiabilité

C'est une des qualités essentielles d'un outil. Ce dernier est fiable quand on prétend mesurer de façon stable et constante l'élément ou l'objet qu'il mesure.

Exemple : Si deux enquêteurs utilisent le même outil, dans les mêmes circonstances, pour bien entendu mesurer la même chose, l'outil est considéré comme fiable si tous deux obtiennent les mêmes résultats. On dit dans ce cas

que l'outil est fiable entre enquêteurs ; on parle aussi dans ce cas de reproductibilité extra observateur.

De même, quand un enquêteur utilise le même outil plusieurs fois, à des moments différents, pour bien entendu mesurer le même élément, et qu'il obtient les mêmes mesures, on dit que l'outil est fiable. On parle dans ce cas de reproductibilité intra observateur.

◆ **La validité**

Un outil est considéré comme valide s'il mesure ce qu'il est supposé mesurer. A chaque fois que la variable à prendre en compte est non palpable (exemple : dépendance, satisfaction...), la validité de l'outil est systématiquement mise en cause. Si celui-ci n'est pas étroitement adapté, ne colle pas exactement à ce que le chercheur désire mesurer, la validité n'est pas obtenue.

Il y a trois types de validités déterminés par l'usage même de l'outil :

- Validité de contenu.
- Validité conceptuelle.
- Validité critérielle.

◆ **Validité de contenu :**

Celle-ci consiste en la démonstration que les items d'un test représentent bien le contenu du thème abordé dans le test.

◆ **Validité conceptuelle :**

Elle est fortement engagée chaque fois que l'enquêteur est obligé de bâtir lui-même son instrument pour mesurer une caractéristique abstraite ou un concept.

◆ **Validité critérielle :**

“La validité critérielle a une fonction pronostic“. Elle est liée à la capacité du chercheur d'anticiper les résultats que lui fournira le recueil des données. Elle fait appel à son pragmatisme.

Exemple : Quels items devrait contenir un outil destiné à identifier le ou les causes des chutes des malades la nuit ?

6.3.1 L'entretien semi-directif

L'entretien est une situation où apparaissent des interactions essentiellement verbales entre deux personnes en contact direct, avec un objectif préalablement posé, au moins pour l'une d'elles (l'enquêteur).

L'entretien est bien plus qu'un seul recueil d'informations : il s'agit de la production d'un discours « in situ », ce qui lui procure le caractère de situation sociale, de rencontre et d'échanges.

Considérer l'entretien comme la possible lecture d'un questionnaire est réducteur : c'est passer à côté des interactions qui vont survenir entre l'enquêteur et l'enquêté.

L'entretien va à la recherche des questions des enquêtés, donnant à leurs points de vue, à leur rationalité et à leur logique, la première place.

C'est pourquoi, l'enquête par entretien est très pertinente pour analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, à des événements dont ils auront été les témoins... : il permet de révéler la logique d'une action, un principe de fonctionnement.

Avec l'entretien, apparaissent les processus et les « comment ».

L'entretien n'est cependant pas adapté lorsque la nature de l'étude exige d'avoir un très large panel d'individus : se pose en effet le problème de la représentativité des informations collectées.

♦ L'objectif :

“Recueillir auprès d'une personne (quelquefois plusieurs) une information la plus complète possible sur un sujet précis en induisant le moins possible les réponses. L'information recueillie sert de matériel pour la recherche, elle est au préalable soumise à une analyse de contenu.

L'enquête par entretien peut d'ailleurs être utilisée de manière exclusive ou en association avec les autres outils de recherche pour :

- explorer et préparer une enquête par questionnaire
- compléter une enquête en apportant des informations pour recontextualiser les données

Le choix des personnes interrogées est déterminant pour la conduite de l'étude, c'est une étape fondamentale dans la phase préparatoire à la réalisation de l'enquête.

♦ Procédure :

L'entretien semi-directif fait l'objet d'une technique particulière qui consiste plus à introduire des thèmes sous forme de questions ouvertes pour que la personne enquêtée puisse s'exprimer sur le sujet qu'à procéder à un véritable questionnement.

L'élaboration du guide d'entretien est le premier travail de reformulation des questions de recherche (pour soi) en questions d'enquête (pour les interviewés).

L'entretien peu structuré s'emploie lorsque la connaissance de la situation à analyser est faible (ex : les entretiens exploratoires)

Par contre, la réalisation d'un entretien structuré suppose la formulation d'un guide thématique formalisé et l'anticipation de stratégies d'écoute et d'intervention.

Tout entretien débute en recontextualisant l'échange pour l'interviewé :

- le cadre : se présenter, préciser les raisons du choix de l'interviewé
- la thématique abordée
- les « règles du jeu » : série de questions proposées , usage ou non d'un enregistrement, respect de l'anonymat, durée estimée de l'entretien...

Quelques pistes de relance pouvant être utilisées lors de l'entretien :

- reformulation / clarification ou résumé de ce qui vient d'être dit (attention de ne pas déformer les propos)
- écho ou miroir : reprise par l'intervieweur des derniers propos de l'interviewé en écho (attention : trop fréquent, cela peut paraître trop empathique)
- interprétation : c'est reformuler en allant au-delà de la pensée du sujet
- recentrage : pour reprendre la question de départ et limiter les digressions
- demandes d'éclaircissement ou d'informations complémentaires
- marques d'écoute : mimiques, attitudes, regards : autant d'encouragement à poursuivre le discours

- silences : difficiles à gérer pour l'enquêteur, il faut pourtant savoir les laisser s'installer comme temps nécessaires à l'approfondissement de la réflexion par l'interviewé

Il est fortement conseillé de procéder à un enregistrement. La déontologie doit être respectée : garantie de l'anonymat, autorisation de la personne enquêtée, respect du refus et dans ce cas, reste la prise de notes :

- Préciser (noter) le contexte de l'entretien.
- Faire attention aux éléments matériels qui peuvent influencer l'entretien.

Donc, choisir un endroit calme, agréable, sans téléphone, sans lieu de passage, éviter les pièces trop grandes, sonores, bruyantes.

Eviter les entretiens qui durent car ils perdent de leur efficacité dans le temps (redites, etc...). Quelle que soit la durée, il est important de prendre un rendez-vous.

♦ Situation :

Il est possible que l'entretien prévu ne se déroule pas comme souhaité (communication téléphonique, urgence...) ; le contenu de celui-ci peut donc être très pauvre. Dans ce cas, l'enquêteur doit s'adapter et rechercher des services d'informations complémentaires dans le domaine du non verbal par exemple (attitude, sourires de l'enquêté...).

♦ Avantages :

L'abondance et la richesse du matériel recueilli font de l'entretien semi-directif un des meilleurs outils de recherche car il explore le ressenti, les sentiments, les impressions, les opinions, les attitudes, etc...

Bien maîtrisé, c'est un outil sûr.

♦ Inconvénients :

Dans l'idéal, l'apprentissage est indispensable pour bien manipuler la technique. C'est un outil qui demande du temps (temps d'entretien, temps de retranscription, temps de dépouillement, temps d'analyse qui pourra s'effectuer sur différents modes : par entretien, par thématique...)

L'entretien n'est pas une approche intuitive, c'est une méthode d'investigation à part entière qui demande, comme pour les autres outils de recherche, de réfléchir sur l'adéquation de son emploi avec la question traitée et la problématique retenue.

6.3.2 L'observation

Outil de recueil d'information que les infirmières sont habituées à utiliser dans leur pratique professionnelle au quotidien.

L'observation, en étant le témoin des comportements effectifs des individus, reste une méthode de choix pour étudier les milieux très réglementés, institutionnalisés où l'emploi du temps, la répartition des tâches, la hiérarchie, les règles de sécurité... restent prégnantes.

L'observation, sous sa forme directe, présente les actes : il ne s'agit pas de synthèses, ou de généralisation de comportements, d'attitudes, récits d'évènements passés comme c'est le cas pour les données issues de questionnaires ou d'entretiens.

Toutefois, l'observation est une posture qui requiert de la part du chercheur (l'étudiant), des capacités de sociabilité, d'attention, d'adaptabilité et de réactivité, de mémoire et d'interprétation.

En effet, l'observateur doit globalement accomplir quatre tâches - qui seront à moduler en fonction du mode d'observation retenue- :

- être sur place parmi les personnes observées et s'adapter à ce milieu
- observer le déroulement des évènements et ne pas hésiter à solliciter l'usage de tous ses sens (vue, ouïe, odorat, toucher...)
- enregistrer les données (prise de notes, grille...)
- interpréter les données issues de l'observation (rôle primordial de la mémoire) et rédiger un compte-rendu : la forme la plus immédiate est la description, mais on peut également restituer les données sous forme de comptages. Il faut systématiser les données d'observation en classant les matériaux recueillis de manière exhaustive.

L'observation, tout comme les autres outils d'investigation, ne s'improvise pas : la position d'observation fixe les limites de la situation observable, la durée de l'enquête en détermine la profondeur.

Il faut enfin préalablement définir le choix du terrain, le mode d'observation.

Quelle que soit la méthode envisagée, l'anonymat des lieux d'investigation et des personnes doit être garanti et respecté.

Plusieurs déclinaisons ou variables de cet outil existent. Celles-ci sont à choisir en fonction de la stratégie de l'enquêteur et le contexte de l'enquête en question.

◆ **L'observation non participante**

L'enquêteur délègue à un observateur extérieur de relever, à l'aide d'une technique d'observation codifiée, les éléments qui l'intéressent. L'observateur doit être étranger à la situation, mais il doit néanmoins connaître le milieu dans lequel il évolue.

◆ **L'observation participante, directe, naturelle**

Autre variable, car dans ce cas, l'enquêteur va lui-même sur le terrain partager le et/ou les activités des personnes observées.

Ces observations peuvent être de deux types :

1^{er} cas : Je vais sur le terrain, je suis transparent, je collecte des informations Je me fais oublier et le travail de recueil ainsi réalisé s'appelle une monographie.

Le risque reste la saisie d'artefacts, suite aux interactions enquêteur / enquêté.

2^{ème} cas : Je vais sur le terrain, je partage si besoin les activités des observés (en travaillant avec eux), tout en étant réservé, en adoptant ni plus ni moins qu'un comportement habituel du milieu observé.

Cela afin de créer des conditions optimales afin que ces observés se confient ou soient "motivés" ou plus exactement pour faire agir ceux-ci.

Réserves : cette méthode de collecte pose à ce niveau un problème éthique de l'opacité de l'enquêteur : ne pas dire aux gens qu'on va les observer.

Autre dimension à l'observation : celle-ci peut se dérouler ailleurs que sur le terrain : en recréant une situation fictive mais indépendante du déroulement habituel des choses. Exemple : en laboratoire, observer comment un groupe de professionnel (des IADE par exemple) rend fonctionnel un ventilateur d'anesthésie avec réglage des paramètres...

◆ **Les techniques d'observation**

◆ **L'observation continue**

♦ Définition :

Observer pendant un temps déterminé des unités, un poste, des personnes en relevant de manière systématique tout ou une partie de leurs activités.

♦ Objectif :

Cette technique a pour but de numéroté les activités et de les comptabiliser dans le temps. Elle ne possède aucune portée qualitative, mais on peut enregistrer simultanément plusieurs éléments.

Exemple : Temps de présence des soignants au lit du patient, pour quels types de soins.

♦ Méthode :

Après avoir déterminé les éléments à observer, l'enquêteur à l'aide d'une grille enregistre les observations. Celles-ci doivent être répétées sur plusieurs périodes pour fournir des renseignements crédibles.

♦ Autre particularité :

Dans ce cas, des observations continues, la personne observée peut remplir elle-même la grille d'observation (exemple : le malade enregistre le temps de présence d'une personne à son chevet) et se décline donc dans ce cas sous le terme d'observation non participante.

♦ Avantages :

Technique simple, claire, réalisable sans formation spéciale. Elle ne demande pas un surcroît de travail excessif. Les données sont exploitables sans difficulté. Elles font l'objet d'une étude statistique et les résultats donnent une idée assez juste des tendances et des valeurs extrêmes.

♦ Inconvénients :

Comme dans toute procédure d'observation, les observés ont tendance à modifier leurs comportements. De même, cette technique rend mal les situations complexes (inter relations, notion de qualité...).

Elle est indiquée pour une étude limitée et/ou en complément d'un autre outil d'enquête. Elle est souvent mal ressentie si l'observateur est extérieur à la situation.

La méthode des mesures de temps (M.M.T.)

Méthode dérivée de la technique des observations continues. Très utilisée dans l'industrie, elle ne porte que sur des chronométrages et des comptages (exemple : nombre de coups de sonnette/malade..., nombre d'appels téléphoniques reçus...).

◆ L'observation instantanée

◆ Définition :

L'observation instantanée est une photographie, un flash qui sélectionne les éléments d'observation de l'activité des personnes qui constituent un groupe de travail. En multipliant ces "flashes" suivant des rythmes donnés, et pendant des périodes judicieusement appropriées, on peut avoir une "vision statistique" de l'activité du groupe et des catégories professionnelles qui le composent.

◆ Objectifs :

- Cette technique a pour but de mettre en évidence certains aspects d'une activité de travaux complexes avec le maximum d'objectivité.
- Elle permet de faire émerger des éléments qui, sans observation systématique, resteraient ignorés.

◆ Procédure :

Le relevé des informations se pratique avec une grille bâtie en fonction de l'objectif de recherche. Un observateur, neutre à la situation, enregistre à intervalles réguliers, le plus souvent toutes les dix minutes, l'activité de la ou des personnes qu'il observe en la codifiant, sur la grille. Une à dix personnes peuvent être observées par le même observateur.

Les observations instantanées sont généralement répétées sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

♦ Avantages :

- Technique sûre et simple qui garantit une certaine objectivité des résultats. Elle donne une idée précise de la nature des activités.
- Elle est facile à réaliser pour peu que l'enquêteur fournisse une grille et un mode d'emploi très précis.
- Un grand nombre de personnes peuvent servir d'observateurs (soignants, étudiants...).

Le dépouillement est simple car il suit la grille de recueil.

♦ Inconvénients :

Ce sont les mêmes qu'avec les observations continues :

- modification du comportement des personnes observées,
 - pas de prise en compte de la qualité des activités. Le nombre des observations doit être très élevé et le temps requis peut être très long pour les recherches et envergure.

La méthode de Flanagan

Technique d'observation qui a pour but de relever les incidents critiques ou significatifs dans une situation donnée (situation de travail, relationnel...) par rapport à un objectif précis.

L'observateur consigne pendant un temps donné tous les éléments qui font l'objet de son enquête. Ceux-ci sont ensuite comptabilisés, analysés et traités. Cette technique peut devenir une méthode quand elle est le seul support d'une recherche descriptive dont l'unique but est de relever des incidents critiques, dysfonctionnements ou autres.

Exemple : Recherche portant sur la qualité des soins à partir de dysfonctionnements observés dans plusieurs services hospitaliers (domaines étudiés : alimentation, hygiène, prise en charge du malade...).

Cette recherche a abouti à l'élaboration d'un outil d'évaluation (grille).

La méthode de Glaser et Strauss

Cette méthode repose non plus sur des observations prises sur le vif, mais sur des récits, témoignages que l'enquêteur recueille auprès de témoins privilégiés qu'il a sélectionnés. Il dépouille, codifie à posteriori les éléments du récit sur lesquels il pratique une analyse de contenu. Cette méthode est couramment utilisée en sociologie et en ethnologie.

Exemple : Enquête sur le vécu des étudiants en institut de formation en soins infirmiers en stage, en vue d'identifier leur adaptation dans un service de haute technicité.

L'enquêteur demande à la fin du stage (un mois, six semaines...) à chaque étudiant sélectionné dans l'échantillon de lui faire un récit de ses deux premières journées de stage dans un service de réanimation. A partir de ces récits, il dégager des facteurs pertinents pour son étude.

6.3.3 Le questionnaire

♦ Définition :

C'est une série de questions écrites, méthodiquement posées, en vue d'obtenir une information précise.

♦ Objectif :

Amener les personnes enquêtées à s'exprimer sur un sujet précis sans avoir recours à une relation personnelle. Dans le cas de questionnaire avec réponses anonymes, celles-ci sont données sans réticence ni arrière-pensée, ce qui favorise l'objectivité.

Les caractéristiques du questionnaire d'enquête :

- le questionnaire permet d'interroger un grand nombre de personnes et donc de s'assurer d'une représentativité
- le questionnaire est plus élaboré que le simple sondage d'opinion
- le questionnaire fait le tour de la question, il est exhaustif quant au sujet traité.

♦ La construction du questionnaire :

Le questionnaire n'est pas une liste désordonnée de questions. C'est une organisation d'items, de critères sur un sujet délimité, classés avec logique.

La construction de chaque question ne doit aucunement induire la réponse. Il convient donc de les tester afin d'éviter le risque de biais.

Le questionnaire est élaboré de telle sorte que les réponses aux questions doivent pouvoir se croiser entre elles afin de coordonner les résultats. Il ne doit pas être trop long, pas plus de 20 questions.

Classiquement, le questionnaire comprend deux parties :

- celle où l'on questionne les déterminants sociaux ; il est constitué de questions d'identification :
 - ♦ le sexe, l'âge
 - ♦ les richesses sociales :
 - ★ catégories socioprofessionnelles
 - ★ positions personnelles dans le cadre du travail (ancienneté, position hiérarchique ou fonctionnelle...)
 - ★ parcours de formation
 - ★ situation familiale

- celle où l'on pose les questions relatives à l'objet de l'étude ou de la recherche.

♦ Avantages :

C'est un outil facile à manipuler, de grande diffusion et d'exploitation relativement aisée. Comparativement à d'autres outils de recueil, il demande peu de temps.

♦ Inconvénients :

Le questionnaire est d'usage courant. Il peut apparaître comme un outil d'élaboration facile. En fait, si l'on considère sa validité, sa fiabilité, nous pouvons dire qu'il requiert une certaine compétence basée sur une technique sûre. Il prive le chercheur de beaucoup d'observations accessibles lors d'un contact direct (attitudes, comportements, etc...).

Certains thèmes sont difficilement abordables dans un questionnaire et n'obtiennent pas de réponse (résonance affective, question indiscreète...).

Il faut toujours « accompagner » la diffusion d'un questionnaire en expliquant les fondements de la démarche auprès des personnes sollicitées, ceci afin d'optimiser le taux de retour.

♦ Les différents types de questions

On distingue deux typologies de questions :

- celles qui reposent sur le contenu où l'on distingue :
 - ♦ les questions de faits
 - ♦ les questions d'opinion qui interrogent le ressenti, les sentiments, les impressions et qui font appel à plus de subjectivité
 - ♦ les questions relatives aux désirs, aux besoins, à la satisfaction
 - ♦ les questions d'identification

- celles qui reposent sur l'organisation de la question où l'on distingue les différents types de questions :
 - ♦ questions ouvertes
 - ♦ questions fermées
 - ♦ questions filtres
 - ♦ questions préformées

Les questions ouvertes

Le nombre doit être limité. Le répondant peut s'exprimer librement.

- Elles se prêtent à des questions plus complexes.
- Elles sont délicates à formuler. Elles permettent d'obtenir une réponse riche et variée. Le dépouillement nécessite une analyse de contenu.

Les questions fermées

Le choix des réponses est fixé à l'avance. Elles peuvent être multiples dans un questionnement.

- Questions avec choix entre 2 réponses : oui, non.
- Question à un seul choix de réponses parmi plus de 2 réponses. Eviter 3 ou 5 items qui induisent un cochage au milieu. Elles comportent de préférence 4 items ce qui oblige à se prononcer : très satisfaisant, satisfaisant, peu satisfaisant, pas du tout satisfaisant.

Les questions filtres

Elles permettent d'identifier les différents sous-groupes d'enquêtés en fonction de leur réponse à l'aide de si oui, si non.

Exemple : Avez-vous eu d'autres expériences professionnelles avant celles-ci ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

Les questions préformées

Elles offrent la possibilité de réponses dans les questions. Ce sont des questions en éventail qui proposent une palette de réponses possibles, déjà rédigées.

L'avantage de l'éventail des items aide à la mémoire et à la réflexion du répondant. Elles nécessitent la connaissance du thème à explorer, d'avoir en tête plusieurs possibilités de solutions, de réponses.

Exemple : Indiquer l'ordre de priorité que vous accordez, lorsque vous étudiez, à l'un ou l'autre de ces moyens :

mémoriser

faire des résumés

faire des schémas

autres (précisez) :

L'ordre des questions

- La place des questions d'identification, se trouve, soit au début, soit à la fin.
- Les questions générales sont en début du questionnaire, pour aboutir à resserrer progressivement les questions vers le point central de l'enquête. Les questions délicates ne sont pas situées au début.
- Les questions par thème exploré sont regroupées.
- Le questionnaire se termine toujours par une question ouverte (Exemple : que souhaiteriez-vous ajouter ?)

La rédaction des questions

Pour permettre une compréhension aisée des questions, il est nécessaire d'intéresser l'enquêté et rendre le questionnaire attractif .

Il faut toujours soigner le fond et la forme du questionnaire :

- Au début : penser à faire figurer quelques lignes d'introduction précisant le contexte de l'étude, le thème de l'enquête : c'est une « accroche » pour encourager la personne sollicitée à remplir le questionnaire.
- Poser une seule idée par question, sinon les réponses sont inexploitable.
- Utiliser des phrases simples et courtes.
- Utiliser un vocabulaire précis, professionnel, attention aux abréviations.
- Ne pas abuser des questions de renvois (*ex : si oui, passez à la question N° ...*).
- En fin : toujours remercier la personne enquêtée d'avoir rempli le questionnaire.
- Soigner la mise en page, la typographie, laisser des espaces libres pour gagner en clarté.
- Rester concis, précis et clair sur les consignes éventuelles (*classement des items par ordre de préférence, barrer la réponse inutile....*).

6.4 L'éthique

L'enquête se déroulera, comme l'ensemble de ce travail, dans le respect des règles déontologiques et des règles d'éthique .

L'accord du Directeur des Soins et du responsable de service (cadre et cadre supérieur), est un préalable à toute enquête de terrain.

Quelle que soit la méthode d'investigation retenue, il faut impérativement garantir l'anonymat des lieux et des personnes pour l'exploitation et la présentation des résultats.

7. La présentation des résultats :

Il s'agit de décrire et préparer les données pour l'analyse.

La grille d'exploitation s'effectue lors de la construction de l'outil d'enquête. Elle reprend tous les éléments du cadre théorique (et donc de la question de recherche) explorés par l'outil d'enquête.

Les résultats proviennent des faits observés au cours de la collecte des données. Ces faits sont analysés et présentés de manière à fournir un lien logique avec le problème de recherche proposé. Présenter des résultats consiste à fournir tous les résultats pertinents relatifs aux questions de recherche.

Lorsque le chercheur (l'étudiant) présente les résultats de son étude, il doit s'en tenir strictement à une présentation descriptive des résultats qu'il a reproduits dans les tableaux et les figures (chiffres sous forme de tableau, diagramme, camembert...).

8. Analyse et interprétation des résultats :

Une fois les résultats d'une investigation recueillis, on doit les mettre en perspective en les reliant au problème étudié et à l'hypothèse formulée au départ.

Cette exploitation consiste à croiser entre eux les résultats obtenus, quel que soit l'outil, et à extraire les éléments de convergence et de divergence.

Il est nécessaire de comparer les résultats observés en se référant au cadre théorique et à l'hypothèse de recherche.

Ce travail implique une méthode rigoureuse qui élimine la subjectivité, écarte l'interprétation spontanée, évite de recourir à l'intuition. Il sera exhaustif, méthodique et si possible quantitatif d'un matériel verbal ou non verbal, en vue de classer et d'interpréter tous les éléments.

8.1 L'Analyse des résultats

Analyser les résultats d'une recherche consiste à «faire parler» les données recueillies en vue de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de recherche. Pour cela, il importe que le chercheur examine longuement et minutieusement ses données. Les données doivent

être saisies, vérifiées et vérifiées au moins deux fois avant de pouvoir être considérées comme fiables.

Ensuite, on doit se familiariser avec ses données: ne pas précipiter l'analyse et l'interprétation, et plutôt prendre le temps de maîtriser les données recueillies. Il faut les relire de manière à s'assurer de ne passer à côté d'aucune constatation ou d'aucune question importante. Ensuite, vient l'étape de l'analyse en tant que telle.

Il y a trois types principaux d'analyse des résultats : l'analyse descriptive, l'analyse explicative et l'analyse compréhensive.

L' analyse descriptive : permet de donner les caractéristiques d'un groupe, d'une situation , d'un fait observé en faisant ressortir les valeurs des variables significatives.

L'analyse explicative : il s'agit d'expliquer les liens entre des phénomènes observés. Si des liens significatifs sont apparus entre des variables, on prendra soin de les analyser. Il faudra dissocier les liens de cause à effet, aux données parasites ou accidentelles? Cela permet également de confirmer ou de réfuter l'hypothèse n exposant alors les raisons qualitatives ou statistiques sur lesquels on statue.

L'analyse compréhensive : lorsqu'il s'agit de rendre compte des rapports entre les résultats obtenus et les perceptions des sujets. Au cours d'une telle analyse, plus ou moins éclairante mais particulièrement nécessaire s'il s'agit d'une étude qualitative, on cherchera à définir les perceptions des acteurs ou des sujets eux-mêmes et à voir quels rapports on peut établir entre ces perceptions et les résultats: y a-t-il cohérence entre les deux, ou les uns contredisent-ils les autres? Autrement dit, les perceptions des sujets sont-elles du domaine de l'illusion et comment peut-on expliquer leurs croyances vis-à-vis du phénomène étudié?

Au global, l'étudiant examine alors les liens logiques entre les résultats obtenus, le cadre théorique et la question de recherche. Il y a lieu de rechercher la signification des écarts. L'étudiant propose une explication des liens précédemment mis en évidence.

8.2 L'interprétation

L'interprétation des résultats de recherche ne doit pas être confondue avec leur analyse. L'analyse des résultats consiste à rendre compte des données par rapport à l'objet de recherche; leur interprétation consiste: à en livrer le sens dans le contexte théorique de la recherche; à en livrer le sens en rapport avec la problématique de recherche et à faire ressortir les pistes de recherche sur lesquelles les résultats nous amènent.

En d'autres mots, il s'agit d'insérer les résultats obtenus dans la problématique d'ensemble, de montrer leur pertinence dans la discipline concernée, et d'indiquer quelles recherches nouvelles pourraient être entreprises sur la base de ces résultats.

Pour arriver à cela, il faut revenir au point de départ: le problème de recherche et, s'il y a lieu, la recension des écrits. En quoi les résultats obtenus permettent-ils de répondre à la question de recherche? Quelle est leur contribution à la solution du problème de recherche? Comment la problématique s'en trouve-t-elle enrichie? Quel concept faudrait-il ajouter ou modifier au sein de la théorie? Comment la théorie se trouve-t-elle modifiée par ces résultats? Quelles recherches faudrait-il maintenant entreprendre? Répondre à ces questions, c'est faire l'interprétation théorique des résultats.

Méthodologie

1. Consignez, classez, vérifiez et revérifiez les résultats de votre recherche.
2. Examinez tous les rapports possibles entre les variables ou les facteurs.
3. Considérez le rôle possible des variables ou des facteurs intervenants.
4. Établissez votre conclusion: l'hypothèse de recherche doit-elle être infirmée? Faut-il nuancer?
5. Indiquez les limites de votre recherche.
6. Présentez l'analyse explicative ou compréhensive des résultats.
7. Procédez à l'interprétation théorique des résultats.

9- La conclusion

L'étudiant rappelle succinctement le cheminement de son travail de recherche. Il présente les résultats en mettant en évidence :

- les nouvelles connaissances
- les conséquences pratiques.

Il s'agit de présenter les éléments de réponse à la question de recherche, de se positionner face à ces résultats. L'étudiant termine en proposant de nouveaux axes à explorer.

10- Le résumé ou abstract

Situé en 4^{ème} de couverture, l'abstract est un condensé de l'ensemble du travail de 15 à 20 lignes, qui répond à des règles précises.

La structure générale de l'abstract :

- Une phrase d'introduction qui reprend le titre. Elle doit être informative, claire et simple

- Une phrase d'exposé du thème

- Une phrase d'exposé de la problématique

- Une phrase pour la question ou l'hypothèse de recherche

- Une phrase sur la méthodologie et les outils de travail

- Une phrase sur les résultats remarquables

- Une phrase de conclusion qui donne une réponse précise à la question, un axe d'implication ou une suggestion pour d'autres travaux

- L'abstract se poursuit par la sélection de mots-clés, au nombre de 5 à 7. Ces derniers doivent être un reflet fidèle du contenu de l'écrit et apparaître fréquemment au sein du mémoire.

L'abstract devra être traduit en Anglais.

VII. Structure du document écrit et modalités de présentation

Le mémoire Professionnel est un travail écrit individuel qui devra comporter les parties suivantes :

1. Introduction
 - Présentation du thème et justification de son choix
 - Annonce du plan du document
2. Questionnement
 - **Synthèse du cheminement qui permet de passer du thème à la question définitive**
3. Cadre théorique
 - Cadre contextuel et cadre conceptuel
 - Ensemble des connaissances, contexte, concept en relation avec l'objet, le thème du TIP
4. Méthode de recueil des données
 - Outils, lieu(x), population d'étude
 - Argumentation des choix effectués et limites de l'outil
5. Présentation et analyse des résultats
 - Présentation des résultats
 - Interprétation et commentaire des résultats
 - Confrontation au cadre théorique
6. Conclusion
 - Synthèse du travail
 - Implication en tant que futur professionnel, proposition de pistes de réflexion
7. Bibliographie
8. Annexes
9. Résumé (abstract Français et Anglais)

1. Modalités de présentation

Le Mémoire Professionnel doit être déposé à l'école des IADE à la date fixée par le Directeur, en 2 exemplaires imprimés et un support informatique (CD Rom).

Le document informatisé doit être réalisé avec un logiciel de traitement de texte compatible avec le logiciel Word de Microsoft Office 2000 ou ultérieur pour PC ou MAC.

Les modalités de sa présentation doivent **respecter les consignes contenues dans ce livret.**

2. La première page ou page de couverture

Elle doit comporter :

- 1^{ère} de couverture
 - Le titre et si le titre n'indique pas de façon précise le thème traité, un sous-titre est nécessaire
 - Le nom patronymique, prénom et le nom usuel de l'étudiant
 - Mémoire Professionnel
 - Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
 - Promotion de l'étudiant
 - Nom de l'école
 - Nom de l'université
- 4^{ème} de couverture : elle comporte le résumé en français et anglais.

3. Les pages liminaires

Mis à part la page titre et la table des matières, les pages liminaires sont celles qui se trouvent au début d'un travail de recherche jusqu'à l'introduction. (note au lecteurs, page de remerciement, sommaire) Elles ne sont pas numérotées.

3.1 La deuxième page

Elle présente une « note aux lecteurs » :

Le Mémoire Professionnel des étudiants de l'école des infirmiers anesthésistes de l'AP-HP, groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière est un travail réalisé au cours de la formation-Université Paris Diderot »

Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs.

Le Mémoire Professionnel ne peut faire l'objet d'une publication, en tout ou partie, sans l'accord de son auteur et de l'école des infirmiers anesthésistes.

3.2 La troisième page

Facultative : page des remerciements (en accord avec les personnes citées)

Ce court texte de reconnaissance est adressé aux personnes, organismes, établissements qui, par leurs conseils et leur soutien, ont permis ou facilité la réalisation du travail

3.3 La quatrième page

C'est la page du sommaire :

La table des matières sert à lister les parties (ou chapitres) et sous parties importantes du travail en indiquant les numéros de page où chacune de ces parties se trouvent. Les titres sont présentés selon l'ordre d'apparition dans le travail et doivent être libellés de façon identique à ce qui se trouve dans le travail écrit.

Le cas des abréviations, figures, graphiques et tableaux :

Il faut présenter une liste des figures, des graphiques et des tableaux qui seront insérés dans le corps du travail. Ces listes sont présentées **sur des pages distinctes** à la suite de la table des matières. La présence de ces pages est annoncée dans la table des matières, juste avant la mention « Introduction ».

4. Les pages suivantes

Elles sont constituées par le développement du travail lui-même, qui se divise en trois parties distinctes : l'introduction, le corps du travail et la conclusion.

La pagination commence, **en chiffres arabes** (1, 2, 3...), avec l'introduction.

5. La bibliographie

Le classement respecte l'ordre alphabétique des auteurs.

6. Les annexes

Les annexes sont précédées d'un sommaire. Elles sont numérotées en chiffres romains.

Le nombre d'annexes doivent être « raisonnables » : il s'agit de faire référence à des documents qui éclairent ou enrichissent de façon pertinente un aspect du travail. Il ne s'agit pas de mettre en annexe des textes de loi, ou toute autre source qui par ailleurs peuvent être accessible.

VIII. Modalités d'impression et de mise en page

1. Mise en page

Format A4 – Papier blanc

Les normes à respecter :

- police : New roman, Times ou Arial : ***ne jamais mélanger 2 polices différentes dans un même travail***
- dactylographie au recto uniquement
- marge supérieure 3 cm
- marge inférieure 3 cm
- marge de gauche 3 cm
- marge de droite 2 cm
- caractères courants 12 points
- interligne 1,5
- l'alignement est justifié

Pour mettre en valeur des mots, des titres, il convient de choisir des caractères différents (taille, police, gras, italique), de souligner, d'encadrer... Il convient d'utiliser sobrement et d'uniformiser la présentation pour l'ensemble du document.

2. La pagination

Elle s'effectue en chiffres arabes (1,2,3...)

Elle tient compte de toutes les pages de l'ouvrage, exceptées celles des annexes. Les numéros ne figurent qu'à partir de la page suivant le sommaire.

3. Les citations et les références

Les citations sont placées entre guillemets et sont reproduites avec fidélité.

Si l'on cite, ou fait référence à des résultats ou à des réflexions présentées dans un ouvrage consulté :

on doit par un astérisque ou un numéro, renvoyer le lecteur en bas de page, où le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage et l'année d'édition seront précisés, selon l'exemple suivant :

(1) BARDIN (L.) : L'analyse de contenu – PUF, 1991 – p. 102

S'il est fait référence à nouveau au même ouvrage, on ne note plus que le nom de l'auteur et on le fait suivre de l'abréviation Op. cit. (du latin opere citato : dans l'ouvrage cité).

Si plusieurs citations d'auteurs différents sont énoncées sur la même page, celles-ci doivent être numérotées.

S'il est fait référence à des lois, arrêtés, décret, il convient d'en préciser le numéro, la date de la décision et s'il y a lieu la date de parution au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel.

Note : Il arrive régulièrement qu'un travail présente l'idée d'un auteur ou d'un groupe d'auteurs sans toutefois les citer « textuellement ». Les idées ou les données sont alors reprises en d'autres termes ou présentées sous une autre forme. Quoi qu'il en soit, il demeure important d'indiquer au lecteur d'où proviennent les sources d'information en présentant les références dans le texte.

4. Les tableaux et les graphiques

On doit leur donner un titre et préciser le sens des abréviations. Il faut numéroter les figures et les tableaux de manière à respecter la séquence dans laquelle ils sont présentés dans le texte en indiquant la mention « Figure » ou « Tableau » selon le cas (ex. : Figure 1, Figure 2, Figure 3)

Les figures apparaissent sur une liste avec leur pagination après la table des matières.

5. Modalité de rédaction de la bibliographie

Elle présente les références :

- de tous les documents (livres, articles de revues, dossiers, rapports, mémoires, textes de lois, etc...) cités dans le travail écrit
- des études non citées qui concernent directement un aspect du travail écrit
- des études d'intérêt général qui ont alimenté la réflexion.

Elle est complète, placée à la fin du travail. Le classement respecte l'ordre alphabétique des auteurs.

Chaque référence comprend :

- **Ouvrages**

Nom, Prénom de l'auteur – **Titre de l'ouvrage** – Edition, Collection, lieu de parution, année, nombre de pages.

Ex : QUIVRY R., VAN CAMPENHOUDT L. – Manuel de recherche en sciences sociales. Dunod, Paris, 1995 deuxième édition. – 287 p .

- **Revue et articles**

Nom, Prénom de l'Auteur – **Titre de l'article** – Titre de la revue, numéro de la revue, date, pages de début et de fin de l'article.

Ex : KARSENTY S. – L'enquête sociologique : Un troisième œil pour l'infirmière. – L'Infirmière Enseignante, n° 8, septembre 1978.- P. 4-6

- **Documents non publiés**

NOM, Prénom de l'Auteur – **Titre du document** – contexte dans lequel il a écrit (rapport, mémoire, thèse,...), institution où il a été écrit (école, université...), lieu, date, nombre de pages.

- **Internet**

Nom, Prénom de l'Auteur – **Titre de l'article** – référence du site, dates du document et d'actualisation du site, pages de début et de fin de l'article, date de consultation entre crochet [date de consultation] (les étudiants doivent être mis en garde sur la fiabilité de certains sites et leur contenu).

- **Vidéo et CD Rom**

Nom, Prénom de l'Auteur (ou Réalisateur ou metteur en scène) – Titre –producteur, année, durée.

- **Textes législatifs et réglementaires**

Classement par ordre chronologique de parution

Exemple :

- Loi n° 91-748, du 31 juillet 1991, portant réforme hospitalière,
- Circulaire n° 96-239, du 3 avril 1996, relative aux orientations dans le domaine de la prise en charge des toxicomanes en 1996.
- Arrêté du 28 avril 1997 fixant le guide de l'évaluation de la personne âgée dépendante.
- Décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Cas particuliers :

- si le nom de l'auteur n'est pas précisé, commencer par le nom de l'ouvrage
- si le lieu d'édition n'est pas inscrit : [s.l.]
- si le nom de l'éditeur n'est pas mentionné : [s.n.]
- si la date est inconnue : date approximative suivie d'un point d'interrogation. ex : 1989 ? ou [s.d.]

6. La fin du document

Trois feuilles blanches sont insérées à la fin du travail. On y notera ultérieurement les points essentiels de l'argumentation et éventuellement certaines corrections.

GLOSSAIRE

A	
ABSCISSE	Axe de x horizontal, il sert généralement de support aux valeurs de la variable.
ANALYSE	Etape qui comprend le traitement des données recueillies et une présentation ordonnée des résultats de l'enquête.
ANALYSE DE CONTENU	Stratégie servant à identifier un ensemble de caractéristiques essentielles à la signification ou à la définition d'un concept.
B	
BANQUE DE DONNEES	Index automatisé fournissant des données bibliographiques sur un sujet particulier d'un domaine de connaissances. Une banque de données fait l'objet d'une mise à jour constante.
BIAIS	Toute influence pouvant fausser les résultats d'une recherche scientifique et gêner la généralisation des résultats obtenus auprès d'un échantillon à un autre échantillon ou à la population entière.
BIBLIOGRAPHIE	Liste de tous les documents utilisés par le chercheur pour rédiger un rapport de recherche.
C	
CADRE CONCEPTUEL	“Structure qui sert à lier les idées principales ou les concepts de manière à fournir la justification de l'étude proposée”. ⁴ “Agencement des concepts étudiés dans une recherche de manière à fournir une justification rationnelle et une perspective à l'étude”. ⁵
CADRE DE REFERENCE	Ensemble de connaissances, concepts, théories, références législatives et réglementaires en relation avec l'objet de recherche. Le cadre de référence permet de préciser la problématique, contribue

⁴ ARSI, 1994, p. 210

⁵ FORTIN M.F., 1996, p. 359

	à la construction des outils et permet d'analyser les données recueillies.
CADRE THEORIQUE	Ensemble de concepts organisés et articulés entre eux de façon cohérente. Ensemble de concepts agencés de façon à aboutir à une théorie. Exemple : Théorie de Maslow.
CARACTERE	Les observations portent sur une caractéristique ou sur une grandeur que l'on appelle caractère ou variable. Le caractère est ce que l'on cherche à observer : la taille, la durée, etc... Un caractère peut être qualitatif ou quantitatif.
CODAGE	Opération qui consiste à transformer, selon un langage uniformisé, des données brutes obtenues dans une étude, et ce afin de les ranger par catégories et de les analyser.
CODE D'ETHIQUE	Principes éthiques fondamentaux établis dans une discipline ou un établissement pour guider la conduite de la recherche auprès des êtres humains.
COLLECTE DES DONNEES	Processus d'observation, de mesure et de consignation des données, visant à recueillir de l'information sur certaines variables auprès des sujets participant à une recherche.
CONCEPT	“Un concept est la traduction abstraite, intelligible, d'un aspect de la réalité“. ⁶ “Idée générale, abstraction créée à partir d'événements particuliers observables ; c'est la représentation mentale de faits réels“. ⁷ “Idée abstraite ou abstraction qui tire son origine de certains phénomènes ; c'est une présentation mentale de faits observés et de leurs relations“. ⁸
CONCEPTUALISATION	Formulation d'un concept pour représenter une réalité à partir d'observations et de conclusions diverses.
CONCLUSION	Elle s'appuie sur la synthèse du travail. L'étudiant s'implique en tant

⁶ POISSON M., 1998, p. 86

⁷ ARSI, 1994, p. 210

⁸ FORTIN M.F., 1996, p. 360

	que futur professionnel, soit sous forme de pistes de réflexions, soit en ouvrant son travail vers un autre projet.
CONFIDENTIALITE	En recherche, elle a trait au droit d'un sujet de permettre ou de refuser que les résultats d'une recherche soient divulgués.
CONSENTEMENT ECLAIRE	Principe d'éthique selon lequel le chercheur sollicite la participation volontaire des sujets après les avoir informés des avantages et des inconvénients possibles de l'expérimentation.
CRITERE	Mesure reconnue, généralisée et valable d'une variable.
D	
DIAGRAMME	Tracé destiné à présenter sous une forme graphique le déroulement et les variations d'un ou de plusieurs phénomènes.
DIMENSION	Axe de signification. Exemple : dimension culturelle, sociale, composante d'un fait social.
DISCUSSION	Section d'un rapport de recherche qui offre une interprétation non technique des résultats de la recherche.
DONNEE	Chacune des informations obtenues dans une recherche, que l'on interprète et à partir desquelles on tire des conclusions.
E	
ECHANTILLON	<p>“Groupe de sujets tirés d'une population”.⁹ “Sous-ensemble de sujets choisis à l'intérieur de la population ciblée”.¹⁰</p> <p>Les éléments de la population peuvent être choisis selon différentes méthodes : choix raisonné (les éléments de la population sont choisis en fonction de leur correspondance à des caractéristiques) ou choix accidentel (les éléments de la population sont choisis du fait de leur présence au moment de l'enquête) ou choix aléatoire (les éléments</p>

⁹ FORTIN M.F., 1996, p. 362

¹⁰ ARSI, 1994, p. 211

	de la population sont choisis au hasard à l'intérieur de catégories prédéterminées).
ENQUETE	Méthode de recherche selon laquelle les données sont obtenues auprès d'un échantillon représentatif à partir de questionnaires structurés remplis au moment d'une entrevue, en personne ou par téléphone, ou envoyés au participant, remplis par lui et renvoyés par la poste.
ENTRETIEN	“Encore appelé interview, il peut revêtir trois formes : libre, directif ou semi-directif“. ¹¹
ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF	“Pour Lagache, l'entretien est une situation où apparaissent des interactions essentiellement verbales entre deux personnes en contact direct, avec un objectif préalablement posé, au moins pour l'une d'entre elles“. ¹² “Il a pour but de recueillir, auprès d'une personne quelquefois plusieurs, une information la plus complète possible sur un sujet précis en induisant le moins possible les réponses“. ¹³

¹¹ FORMARIER M., POIRIER-COUTANSAIS G., 2000, p. 90

¹² FORMARIER M., POIRIER-COUTANSAIS G., 2000, p. 90

¹³ FORMARIER M., POIRIER-COUTANSAIS G., 2000, p. 90

ETHIQUE	Ensemble des règles régissant le caractère moral du processus de recherche.
ETUDE DE DOCUMENTS	Utilisation d'informations recensées dans des documents, à l'aide d'une grille pré-établie qui en permet l'analyse. Exemple : dossiers de soins.
F	
FAIT	Événement, phénomène qui s'est produit et a pu être observé.
FICHE BIBLIOGRAPHIQUE	Fiche qui fournit la référence bibliographique complète et indique la cote de l'ouvrage s'il y a lieu. On peut y trouver de l'information concernant les chapitres essentiels à consulter.
FICHE DE CITATION	Instrument de travail qui rapporte textuellement un extrait.
FICHE DE RESUME	Instrument de travail servant à résumer les idées d'un auteur sur un sujet précis.
G	
GUIDANCE	“Relation duale“, c'est “une situation de formation dans laquelle le tuteur ne doit pas se substituer à l'apprenti chercheur“. Le tuteur “assure un accompagnement pédagogique et méthodologique“ et “assume les conséquences des orientations qu'il a pu donner, si elles ont été respectées“. ¹⁴
H	
HISTOGRAMME DE FREQUENCE	Illustration graphique d'une distribution d'effectifs, constituée par des rectangles placés côte à côte sur l'axe des X ; la fréquence de chaque score ou groupe de scores est représentée par la hauteur de chaque rectangle.
HYPOTHESE	C'est une affirmation “un énoncé formel qui prédit la ou les relations

¹⁴ IFCS AP-HP, 2002, p. 23

	attendues entre deux ou plusieurs variables. C'est une réponse plausible au problème de recherche". ¹⁵ "Affirmation (ou proposition) provisoire de réponse à une question posée". ¹⁶
I	
INDICATEUR EMPIRIQUE	Ensemble des opérations effectuées à l'aide d'un ou de plusieurs instruments de mesure qui permet de classer un objet dans une catégorie selon une caractéristique donnée.
INTERET PROFESSIONNEL	En rapport direct avec la profession infirmière, c'est-à-dire, que le sujet relève du champ de compétence de l'infirmière, de sa pratique professionnelle (connaissances, méthodes et pratiques) en référence aux textes régissant la profession.
INTERPRETATION	Etape qui consiste à donner du sens aux résultats en les confrontant au cadre de référence. Cette partie du travail permet de répondre à la question de recherche et/ou de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse.
INTRODUCTION	Présentation du thème et justification de son choix, elle annonce le plan du document.
M	
METHODE	"Ensemble de démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer la vérité". ¹⁷ Ensemble de moyens raisonnés (choix de l'outil, du lieu et de la population enquêtée) et suivis pour atteindre un but (répondre à la question de recherche). La méthode de construit.
METHODOLOGIE	Ensemble des méthodes et des techniques guidant l'élaboration du processus de recherche scientifique. Aussi, section d'un rapport de recherche qui rend compte des méthodes et des techniques utilisées dans le cadre de cette recherche.

¹⁵ FORTIN M.F., 1996, p. 365

¹⁶ ENYOUMA M., 1998, p. 22

¹⁷ Définition du Petit Robert

O	
OBSERVATION	Procédé de recherche scientifique permettant de constater, à l'aide d'indicateurs, des faits particuliers, et de recueillir des données. Aussi, chacune des données recueillies lors d'une recherche.
ORDONNEE (SUR UN GRAPHIQUE)	Axe des y vertical. Il sert généralement de support aux fréquences qui constituent la variable.
OUTIL	Objet fabriqué qui sert à agir sur la manière, à faire un travail. Le choix de l'outil par le chercheur se fait, "non pas en fonction de la maîtrise qu'il peut avoir, ¹⁸ mais en regard de la question ou "de l'hypothèse de recherche". ¹⁹ "La question que vous devez vous poser est la suivante : <i>Qu'est-ce qui, sur le terrain, me permettra de répondre à la question de recherche que j'ai formulée ? Ou bien : Qu'est-ce qui, sur le terrain, me permettra de confirmer (ou d'infirmer) la relation entre les variables issues de l'hypothèse ?</i> " ²⁰
P	
PERSONNE RESSOURCE	Personne experte sur le sujet choisi, sollicitée par l'étudiant ou proposée par le conseiller.
POPULATION	Ensemble de tous les sujets ou autres éléments d'un groupe bien défini ayant en commun une ou plusieurs caractéristiques semblables, et sur lequel porte la recherche.
POPULATION CIBLE	Population pour laquelle seront généralisés les résultats d'une recherche obtenue à partir d'un échantillon.
PRETEST	Mesure d'une variable effectuée chez des sujets avant que le traitement expérimental soit appliqué. Aussi, essai d'un instrument de mesure ou d'un équipement avant son utilisation sur une plus grande échelle.

¹⁸ FORMARIER M., POIRIER-COUTANSAIS G., 2000, p. 82

¹⁹ FORMARIER M., POIRIER-COUTANSAIS G., 2000, p. 82

²⁰ POISSON M., 1998, p. 96

PROBLEME	Question qui se pose et s'impose à résoudre : "Nous prendrons le mot problème dans son sens littéral, c'est-à-dire, questionnement et non dans son utilisation commune synonyme de difficultés, conflits. Comment surgit un problème ? Il naît : d'une insatisfaction, d'un manque, d'un doute, d'une difficulté, d'une fréquence, d'une idée originale". ²¹
PROBLEMATIQUE	<p>C'est une étape de la recherche, un ensemble construit autour de la question de départ... C'est une construction qui part de la réalité de laquelle découle un questionnement que l'on va éclairer par des référents théoriques : dans cette étape, l'objet de l'étude est interrogé (éléments qui composent la situation et liens qui existent entre eux). On peut donc repérer dans une problématique, deux composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un processus : c'est le cheminement qui conduit au repérage de l'objet de recherche, le questionnement sur ses angles d'approche, sur l'intérêt personnel et professionnel de l'objet de recherche. Il permet de passer du thème à l'objet de recherche. - Un résultat : c'est l'argumentation raisonnée et logique de la question de recherche. A partir de données factuelles et de références théoriques qui existent dans le domaine, l'apprenti chercheur justifie, argumente le choix de l'objet de recherche. <p>La problématique se conclut par la formation d'une question de recherche (ou d'une hypothèse selon le type ou le niveau de recherche).</p>
PROJET DE RECHERCHE	Etape préliminaire d'une recherche scientifique, au cours de laquelle il faut établir les limites de l'objet de l'étude et préciser la manière de réaliser chacune des étapes du processus de la recherche.
Q	
QUESTION DE DEPART	Ce peut être un déclencheur, c'est une porte d'entrée, une interrogation sur un problème pour clarifier ce que l'on veut traiter,

²¹ FORMARIER M., POIRIER-COUTANSAIS G., 2000, p. 51

	c'est l'identification de l'objet de recherche, mais ce n'est pas encore la question de recherche qui est plus précise. La question de départ se situe soit avant le choix du thème, c'est-à-dire lorsqu'une situation problématique est la source du travail, soit après, c'est-à-dire que le thème sera le cadre général dans lequel l'étudiant posera ses interrogations. Elle correspond à la phase exploratoire du sujet.
QUESTION DE RECHERCHE	“C'est un énoncé interrogatif clair et non équivoque qui précise les concepts clés, spécifie la population cible et suggère une investigation empirique“, ²² c'est-à-dire à partir de l'observation de la réalité.
QUESTIONNAIRE	“C'est une série de questions écrites, méthodiquement posées, en vue d'obtenir une information précise“. ²³ Il a pour objectif d'amener les personnes enquêtées à s'exprimer sur un sujet précis sans avoir recours à une relation personnelle“. ²⁴
R	
RAISONNEMENT DEDUCTIF	Opération mentale qui consiste à prendre comme point de départ une proposition de portée générale et à en tirer une hypothèse portant sur des cas particuliers.
RAISONNEMENT INDUCTIF	Opération mentale qui consiste à prendre comme point de départ des faits particuliers associés entre eux et à tirer de ces associations une proposition générale énonçant la probabilité que de telles associations se manifestent en d'autres occasions.
RECHERCHE	“... C'est un ensemble de <i>“travaux faits pour trouver des connaissances nouvelles, pour étudier une question“</i> . Pour d'autres auteurs, la recherche a été définie aussi comme un <i>“chemin qu'on ouvre dans le partiellement connu, le mal connu, ou l'inconnu, pour en savoir plus et à plus ou moins long terme, pour se donner de meilleurs moyens d'action“</i> ou encore une <i>“quête systématique d'une</i>

²² FORTIN M.F., 1996, p. 51

²³ FORMARIER M., POIRIER-COUTANSAIS G., 2000, p. 91

²⁴ FORMARIER M., POIRIER-COUTANSAIS G., 2000, p. 91

	<p><i>réponse à des questions, sur des faits concrets et sur les relations entre ces faits</i>“. Ainsi la recherche reste un effort intellectuel de réflexion, d'explication, de démonstration, de compréhension par rapport à une réalité qu'on veut étudier, transformer. Elle apparaît comme une démarche qui consiste à clarifier ce qui est flou, à donner sens à ce qui est incohérent, à distinguer l'important de l'insignifiant“.</p> <p>²⁵</p> <p>“C'est d'abord un processus, une démarche systématique qui permet d'examiner des phénomènes en vue d'obtenir des réponses à des questions précises qui méritent une investigation“.</p> <p>²⁶</p>
RECHERCHE QUALITATIVE	Recherche dont le but est de comprendre un phénomène selon la perspective des sujets ; les observations sont décrites principalement sous forme narrative.
RECHERCHE QUANTITATIVE	Recherche dont le but est de décrire, de vérifier des relations entre des variables et d'examiner les changements observés chez la variable dépendante à la suite de la manipulation de la variable indépendante.
RECUEIL DE DONNEES	Il s'agit du recueil des informations qui permettent de répondre à la question de recherche (ou bien de confirmer ou infirmer l'hypothèse). “Cette étape vous permettra en fait de faire le lien entre la phase méthodologique et la phase empirique... Il s'agit de recueillir le matériau sur lequel vous allez travailler“.
REPERAGE INFORMATISE	Consultation informatisée des fichiers de références bibliographiques (banque de données) ou de textes.

²⁵ ENYOUMA M., 1998, p. 20

²⁶ FORTIN M.F., 1996, p. 15

²⁷ POISSON M., 1998, p. 106

RESULTATS	Informations provenant de l'analyse des données obtenues à partir des questions de recherche ou des hypothèses. Aussi, section d'un rapport de recherche qui résume l'analyse des données de façon objective et sans interprétation.
S	
SUJET	Individu auprès duquel des données sont recueillies lors d'une recherche.
SUJET DE RECHERCHE	“Domaine délimité du savoir, à l'intérieur duquel sera formulé un problème de recherche”. ²⁸ C'est un aspect ciblé du thème.
T	
THEME	Domaine général choisi par l'étudiant portant sur une réalité professionnelle.
THEORIE	Ensemble de généralisations portant sur des concepts et de propositions précisant des relations entre des variables, destiné à expliquer et à prédire des phénomènes.
THESAURUS	Liste alphabétique des termes descripteurs utilisés dans un répertoire bibliographique pour représenter le contenu de documents et en permettre le repérage.
V	
VALIDER	Entériner les orientations.
VALIDITE	Qualité d'un instrument qui mesure réellement ce qu'il prétend mesurer.
VARIABLE	Caractéristique de personnes, d'objets ou de situations étudiées dans une recherche ; on peut lui attribuer diverses valeurs.

²⁸ FORTIN M.F., 1996, p. 369

VERIFICATION	Opération caractéristique de la recherche scientifique consistant à observer des liens entre des variables et à en déduire des conséquences.
---------------------	--

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

ARBORIO A-M, FOURNIER P, – **L'enquête et ses méthodes, L'observation directe** – 2^{ème} édition, Armand Colin, Paris, 2005, 125p.

BARDIN L – **L'analyse de contenu** – P.U.F., Paris, 1991, 291 p.

BERTHIER N– **Les techniques d'enquête en sciences sociales, méthodes et exercices corrigés**–Armand Colin, Paris, 2002, 253 p.

BLANCHET A, GHIGLIONE R, MASSONNAT J et al. – **Les techniques d'enquête en sciences sociales** – 2^e édition, Dunod, Paris, 1992, 197 p.

BLANCHET A, GOTMAN A, – **L'enquête et ses méthodes, L'entretien**– 2^{ème} édition refondue, Armand Colin, Paris, 2007, 125 p.

DE KETELE JM, ROEGIERS X. – **Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observations, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents**, 3è ed.: De Boeck Université, Bruxelles 1996.

DE SINGLY F – **L'enquête et ses méthodes : le questionnaire** – Nathan Université, Paris, 1992, 127 p.

FORMARIER M, POIRIER-COUTANSAIS Geneviève – **Initiation à la recherche en soins infirmiers** – Editions Lamarre, Collection recherche infirmière, Rueil-Malmaison, 2000, 189 p.

FORMARIER M, POIRIER-COUTANSAIS Geneviève – **Initiation à la recherche en soins infirmiers** –Lamarre-Poinat, Rueil-Malmaison, 1994, 191 p.

FORTIN Marie-Fabienne – **Le processus de la recherche de la conception à la réalisation** – Décarie, Québec, 1996, 379 p.

FORTIN M-F. **Fondements et étapes du processus de recherche**. Montréal: Chenelière Education; 2006

FORTIN M-F. **Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives**. 2e ed. Montréal : Chenelière Éducation; 2010.

GAGNON Y-C. **L'étude de cas comme méthode de recherche** ; Presses de l'Université du Québec : seconde édition 22 décembre 2011

GERMAIN M, GREMILLET M. – **La guidance des mémoires : comment diriger et élaborer un mémoire universitaire ou professionnel**.- L'Harmattan, Paris, 2000.

GHIGLIONE R, MATALON B – **Les enquêtes sociologiques : théories et pratique** – 2^e édition, Armand Colin, Paris, 1998, 301 p.

GRAWITZ M – **Méthodes des sciences sociales** – 11^e édition, Dalloz, Paris, 2001, 1019 p.

MACE G – **Guide d'élaboration d'un projet de recherche** – De Boeck, Bruxelles, 1993, 119 p.

MUCCHIELLI R – **L'analyse de contenu des documents et des communications : connaissance du problème, applications pratiques** – 5^e édition, Entreprise Moderne d'Édition : Librairies Techniques : EFS (Formation Permanente en Sciences Humaines), Paris, 1984, 194 p.

MUCCHIELLI R – **Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale** – 10^e édition, ESF Editeur, Paris, 1993, 141 p.

PERETZ H– **Les méthodes en sociologie, l'observation** – nouvelle édition, Editions la Découverte, Collection Repères, Paris, 2004, 120 p

QUIVY R, VAN CAMPENHOUDT L – **Manuel de recherche en sciences sociales** – 2^e
édition, Dunod, Paris, 1995, 287 p.

REVUES

FORMARIER M, JOVIC L, POIRIER-COUTANSAIS G et al. – **Recherche en soins infirmiers** – Spécial méthodologie, Revue Arsi, hors série, 1994, 223 p.

ISAMBART G – **Comment faire une recherche bibliographique sur internet ?** – Soins cadres – 2001

PICAVET E, DE VECCHI G, MOUCHOT C et al., FORMATIER M, introd. – **Recherche en soins infirmiers** – Spécial méthodologie, Revue Arsi, numéro spécial, 1997, 136p.

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe I Fiche pré projet

Annexe II Fiche Validation du thème

Annexe III Demande d'autorisation d'enquête

Annexe IV Page de couverture

Annexe V Calendrier du TIP

Annexe VI Grille d'évaluation TIP

ANNEXE I

DELEGATION À LA FORMATION ET AU DEVELOPPEMENT DES
COMPETENCES

ECOLE DES INFIRMIERS ANESTHESISTES

HOPITAL DE LA SALPETRIERE

FICHE PRE-PROJET DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

A restituer **avant le 23 Mai 2013** aux formateurs de l'école des infirmiers anesthésistes.

Nom patronymique :

Prénom :

Quel est le thème de votre Mémoire Professionnel ?

Pourquoi avez-vous choisi ce thème ?

Quelles lectures, travaux ou expérience(s) avez-vous fait à ce sujet ?

ANNEXE II

VALIDATION DU THEME

Thème :

Accepté :

à préciser :

Nom du Tuteur :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Tel :

Fax :

Mail :

ANNEXE III

Nom, prénom :

Paris, le

Adresse :

Coordonnées téléphoniques :

A

Madame ou Monsieur

Directeur des Soins ou Cadre supérieur

Objet : demande d'autorisation d'enquête :

- soit par entretiens
- soit par questionnaires

Madame ou Monsieur,

Je suis infirmière(e), étudiant de deuxième année en formation à l'école des infirmiers anesthésistes de la Pitié-Salpêtrière, je dois réaliser un Mémoire Professionnel qui s'inscrit dans le programme de formation.

Pour ce faire, j'aurai besoin :

- de mener des entretiens auprès des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat ou des Cadres des services d'anesthésie.

Ou

- de remettre des questionnaires aux infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat ou aux Cadres des services d'anesthésie.

Je sollicite de votre haute bienveillance l'autorisation d'effectuer cette démarche dans votre établissement ou service.

Je vous joins le questionnaire (ou le guide d'entretien) afin que vous puissiez en prendre connaissance et m'autoriser à l'utiliser.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Signature

PJ : 1

ANNEXE IV

ECOLE DES INFIRMIERS ANESTHESISTES
HOPITAL DE LA SALPETRIERE

MEMOIRE PROFESSIONNEL

DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER ANESTHESISTES

TITRE

Nom Patronymique

Nom usuel de l'auteur

Prénom

PROMOTION 2012-2014

ANNEXE V

CALENDRIER DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

CONTENUS	OBJECTIFS	DUREE	METHODE	DATE
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du travail de mémoire • Cadrage réglementaire • Distribution fiche pré-projet (thème) 	<ul style="list-style-type: none"> - Situer le mémoire professionnel dans la formation - Exposer le travail attendu 	1 H	Enseignement dirigé	15 MAI 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Retour de la fiche projet 				23 MAI 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Commission Validation du thème 				10 JUIN 2013
<ul style="list-style-type: none"> - Recension des écrits - Présentation de l'outil « zotero » - Présentation du centre de doc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir les outils de recherches bibliographiques - Evoquer les personnes ressources 	4 H	Enseignement dirigé	S3
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation individuelle du thème - Point sur l'état d'avancement du travail - Problématique - Entonnoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter la situation choisie, se questionner, confronter les points de vue - Approfondir la réflexion 	3 H	Enseignement dirigé (travail de groupe)	S3
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre conceptuel - Outils d'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et rédiger le cadre conceptuel - Choisir, construire et rédiger l'outil d'enquête 	4 H	Enseignement dirigé (travail de groupe)	S3
<ul style="list-style-type: none"> - Travail individuel 		3 H		S3
<ul style="list-style-type: none"> - Analyse 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel sur la méthodologie de l'analyse 	3 H	Enseignement dirigé	S 3

- Interprétation des données	- Interprétation et présentation des données		(travail de groupe)	
- Point étape sur l'avancée des travaux - Reprise des différentes étapes	- Séance questions/réponses	4 H	Enseignement dirigé (travail de groupe)	S 4
- Travail individuel	- Elaboration du résumé de mémoire en vue de la soutenance	3 H	Enseignement dirigé (travail de groupe)	S 4
- Préparation soutenance	- Entraînement à la présentation orale du mémoire	4 H	Enseignement dirigé (travail de groupe)	S 4
- Préparation soutenance	- Entraînement à la présentation orale du mémoire	4 H	Enseignement dirigé (travail de groupe)	S 4
- Restitution du Mémoire professionnel				
- Soutenance du Mémoire	- Présenter et argumenter le travail écrit		Exposé	

ANNEXE VI

ECOLE DES INFIRMIERS ANESTHESISTES
HOPITAL DE LA SALPETRIERE

EVALUATION DU MEMOIRE PROFESSIONNEL		1. LE DOCUMENT ECRIT	
CRITERES	INDICATEURS	N O T E	OBSERVATIONS
Clarté et pertinence du sujet de recherche	<p>- Enonce et argumente la situation professionnelle qui a initié le travail professionnel</p> <p>La question de recherche est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précise, concise, univoque • Réaliste • Pertinente 	/ 5 points	
Les références théoriques et/ou conceptuelles	<p>La proposition de références théoriques et/ou conceptuelles est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • argumentée, cohérente avec l'objectif du travail • pertinente : contextualise le problème • structurée logiquement <p>Les sources documentaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diversifiées, fiables • les auteurs sont cités 	/ 4 points	
L'enquête de terrain	<p>Le choix de l'outil et de la population choisie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fiables, valides • cohérents • pertinents 		

	<ul style="list-style-type: none"> représentatifs quantitativement et qualitativement <p>La méthode d'enquête est pertinente</p>	/ 4 points	
L'analyse et interprétation des données	<p>La méthode d'analyse est :</p> <ul style="list-style-type: none"> rigoureuse objective (sans interruption spontanée, ni intuition) les éléments essentiels sont interprétés des liens sont faits avec le cadre de référence et la question de recherche <p>L'interprétation permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> de répondre à la question de recherche d'ouvrir sur d'autres perspectives de recherche 	/ 5 points	
Les modalités de Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation est structurée (plan-introduction-synthèse-phases de lien) - La démarche est compréhensible - Le vocabulaire est précis et professionnel - L'orthographe, la ponctuation, la syntaxe sont correctes - La bibliographie est présentée conformément aux normes - Les consignes de présentation et de rédaction sont respectées 	/ 2 points	

2 – LA PRESENTATION ORALE

<p>La méthodologie de la présentation orale</p>	<p>L'exposé est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structuré • Enrichi d'une analyse critique <p>Le vocabulaire est précis et professionnel Le temps imparti est respecté entre les étudiants Chaque étudiant met en exergue la ou les sous parties particulièrement traitée (s)</p>	<p>/ 10 points</p>	
<p>La capacité d'argumentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants écoutent les arguments d'autrui • Les étudiants répondent de façon adaptée • Les étudiants présentent un positionnement professionnel 	<p>/ 10 points</p>	